Communiqué Swiss Volley

Pas de poursuite auprès du Tribunal de la Fédération

Berne, 14 avril 2015. – **Le Volleyball-Club Franche-Montagne VFM ne poursuit pas la décision du 2 avril 2015 de l'instance de recours de Swiss Volley auprès du Tribunal de la Fédération. Le délai de dépôt s'est écoulé hier soir lundi et n'a pas été utilisé. Ainsi, le résultat du match de LNA "Hôtel Cristal VFM – Volley Köniz" du 12 mars 2015 est définitivement validé.**

Informations complémentaires:

- Communiqué de presse *Le match "Hôtel Cristal VFM – Volley Köniz" est valable* du 2 avril 2015
- Communiqué de presse *Match annulé* du 27 mars 2015
- Communiqué de presse *Protêt admis* du 26 mars 2015